

ADHÉSION 2024-2025 | PRÉ-SYNDICALISATION

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal
 Tel. fixe
 Tel. portable
 Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline : Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :
 Nom d'établissement :
 Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

-17€ SUR LE TARIF DE LA COTISATION 2024-2025

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre RIB ou chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
 Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
 92213 SAINT-CLOUD CEDEX
 N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

-66% DE CRÉDIT D'IMPÔT

TARIF SPECIAL 140€ BDE

TARIF SPECIAL 99€ STAGIAIRE

-17€*

* à déduire du tarif

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	132 €	276 €	324 €	MOINS 450	81 €
2	181 €	297 €	344 €	450 À 500	114 €
3	188 €	308 €	355 €	500 À 700	140 €
4	224 €	330 €	373 €	+ 700	164 €
5	232 €	349 €			
6	239 €	361 €			
7	251 €	368 €			
8	263 €		HE-A 1 : 395 € HE-A 2 : 411 € HE-A 3 : 433 €		
9	279 €				
10	301 €				
11	318 €				

COTISATIONS UNIQUES	
SANS SOLDE	29 €
EAD/AEP/AESH	51 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €



ADHÉREZ PAR VOIE POSTALE !



ADHÉREZ EN LIGNE !



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org